

venir de cette libéralité, lorsqu'il dit : *Cladem Lugdunensem quadragies sestertio solatus est Princeps, ut amissa urbi reponerent*(1); et s'il n'indique pas formellement un incendie, on ne peut l'entendre que de cet événement, d'après les données que nous avons d'ailleurs : aussi l'a-t'on toujours entendu de cette manière (2).

En supposant que cet acte eut lieu peu après l'incendie, on pourrait conjecturer avec une extrême vraisemblance qu'il fut suggéré à Néron par Sénèque. Si, dans sa lettre à Lucilius, que j'ai déjà citée, il ne nous a rien appris de la cause de ce malheur, non plus que d'autres circonstances qui seraient aujourd'hui des plus intéressantes pour nous, nous y voyons du moins qu'il s'affligeait sincèrement de cet événement funeste, qu'il nous a décrit avec les plus vives couleurs (3). Sans doute, cette sympathie venait surtout de son attachement pour leur ami commun, Liberalis, alors absent de Rome, et qu'il semble nous désigner en cet endroit comme l'un de nos compatriotes. A la manière dont le philosophe nous dépeint l'affliction que cet ami dut éprouver, on ne peut guère méconnaître, en effet, la douleur d'un citoyen pleurant sur les ruines de sa patrie (4).

ad an. p. Chr. 18. Cette libéralité de Tibère, la seule de ce genre qu'il ait faite, dit Suétone, (*loc. laud.*), est encore attestée par une médaille bien connue qui fait lire au revers CIVITATIBVS ASIAE RESTITVTIS, et par le célèbre monument de Pouzzoles, sur lequel on peut voir l'ouvrage de L.-Th. Gronovius intitulé : *Marmorea basis colossi Tiberio Caesari erecti ob civitates Asiae restitutas*; etc. Lugduni Bat., 1720. pt. in-8°.

(1) *Annal.* XVI, 13.

(2) Tacite, on vient de le voir, en parlant de l'incendie de Rome, a employé comme ici, le mot *clades*.

(3) On peut remarquer ces vœux du philosophe pour notre ville: *In hac quoque urbe verisimile est certaturos omnes esse, ut majora certioraque, quam misere restituantur. Sint utinam diuturna, et melioribus auspiciis in ævum longius condita!*

(4) Peut-être serait-on fondé à attribuer à notre Liberalis et à sa famille un monument portant une triple inscription, lequel était autrefois encastré dans un mur de l'Antiquaille, et qu'on voit aujourd'hui au musée Saint-Pierre, sous le n° XXIX.